

APPROBATION installations postes téléphoniques dans les écoles
STE-CLOTILDE - RIVIERE - CAMP OZOUX - BOULEVARD LANCASTEL

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 9 Février 1957

Mesdames,

Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir approuver la concession d'une installation téléphonique à l'école mixte de Ste-Clotilde, dont le montant s'élève à 6.875 F. CFA.

D'autre part, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à faire procéder aux installations téléphoniques suivantes:

- 1°) à l'école mixte de la Rivière
- 2°) à l'école maternelle du Camp Ozoux
- 3°) à l'école maternelle du Boulevard Lancastel.

Le coût de ces installations est de 9.680 F pour chaque poste./.

Le Maire,
 Signé: VALLON-HOARAU.

A l'unanimité, le Conseil approuve les diverses installations téléphoniques ci-dessus mentionnées.

*Vu et soumis à l'approbation
 de Monsieur le Préfet
 M. Benis, le 19 Mars 1957
 Le Secrétaire Général
 le Chef de Division délégué
 Signé: F. J. Gavarini.*

*Approuvé
 M. Benis, le 20 Mars 1957
 P. le Préfet et par délégation
 le Secrétaire Général
 Signé: R. Petit.*